

Projet Educatif de Territoire

Commune de Haute-Goulaine

« Les Rythmes Scolaires à l'école primaire »

Les données générales

- Nom et prénom du correspondant : Marcelle CHAPEAU
- Fonction : maire de la commune de Haute-Goulaine
- Adresse : 2 rue Victor Hugo BP 2667 44126 Vertou Cedex
- Téléphone : 02.40.54.92.22
- Adresse électronique : mairie@hautegoulaine.fr
- Périmètre et public du PEDT : Commune de Haute-Goulaine
- Public concerné : école publique de la Châtaigneraie
- Au 1er septembre 2014, l'école publique de la Châtaigneraie a mis en place la réforme des rythmes scolaires. L'école privée Sainte Radegonde n'a pas souhaitée lancer le projet au sein de son établissement.
- Nombre total d'enfants :
 - Ecole maternelle : 114 élèves
 - Ecole élémentaire : 213 élèves

Les partenaires du projet

- Partenaires institutionnels :
 - Les chefs d'établissements des deux écoles
 - Les équipes enseignantes
 - Les associations de parents d'élèves
 - Les élus municipaux
 - Le délégué départemental de l'éducation nationale
 - Les salariées animant les TAP
- Partenaires associatifs :
 - En fonction des ateliers et des thématiques mises en place les associations peuvent être impliquées

Le pilotage du projet

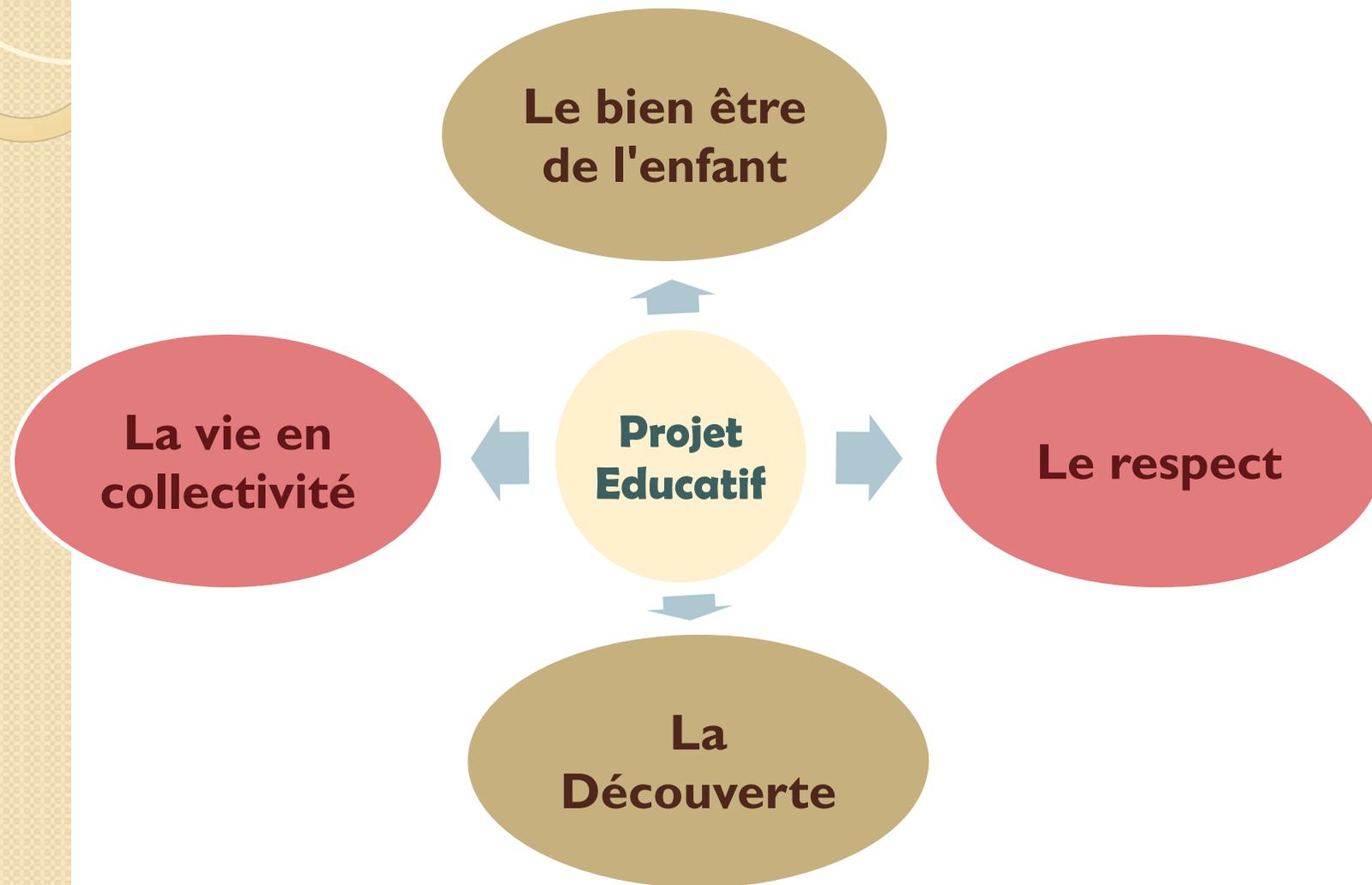
- Le comité de pilotage:
 - Un groupe de réflexion a été mis en place de novembre 2013 à juin 2014, pour poser les bases du projet, objectifs éducatifs, moyens à mettre en place et évaluation.
 - Dans ce groupe on trouve, les élus municipaux, le coordinateur scolaire-enfance-jeunesse, les chefs d'établissements et les enseignants, les représentants des parents d'élève et le délégué départemental de l'éducation nationale.
- Le comité de suivi :
 - Il fait suite au comité de pilotage, son rôle étant d'assurer le bon déroulement de la réforme et d'assurer son évaluation.
 - Il a été mis en place en septembre 2014 et se réunit à raison d'une réunion tous les 2 mois
 - Il est composé des mêmes acteurs présent dans le comité de pilotage

La coordination du projet

- Cette coordination est assurée par l' élu aux affaires scolaires-enfance-jeunesse.
 - Fabrice CUCHOT
- Le coordinateur scolaire-enfance-jeunesse (salarié de la municipalité), accompagne l' élu municipal dans cette mission.
 - Florian GUERIN
 - 7 rue de la châtaigneraie 44115 Haute-Goulaine
 - Coordination@hautegoulaine.fr
 - 02.51.71.97.93
- Les réunions du comité de suivi s'articulent autour d'échanges sur le déroulement du projet, avec pour point de repère un bilan périodique, correspondant à chaque période de mise en place comprise entre les petites vacances.
- Différents outils de communication sont en cours d'élaboration, ils doivent permettre d'informer sur le projet global, le déroulement des ateliers, les conditions d'organisation.
 - A destination des familles : site internet, journal municipal, document dans les cartables
 - A destination des enfants : site internet, cartables, affichage au sein des établissements scolaires

- 
- La municipalité, à travers ses différentes actions, remplit deux rôles en tant qu'acteur de l'éducation, au même titre que les familles, les écoles et les associations :
 - **Un rôle éducatif**, puisqu'elle contribue au développement des facultés physiques, intellectuelles et morales des enfants.
 - **Un rôle social**, puisqu'elle est un lien avec la société et qu'elle contribue au statut social des enfants.

LES VALEURS POLITIQUES



Les Objectifs pédagogiques

La
Découverte

- **Permettre aux enfants d'enrichir leur connaissance du monde qui les entoure**

Le respect

- **Favoriser la connaissance et l'apprentissage de la vie en société**

Le bien être
de l'enfant

- **Favoriser le mieux être de l'enfant pour bien grandir**

La vie en
collectivité

- **Proposer un cadre favorisant la transmission de valeurs fondamentales.**

L'encadrement

Les temps d'Activités Péri-scolaire ont fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (n°0440544CL000414).

Les plages d'accueil suivantes ont été déclarées :

- Pour les enfants de l'école maternelle de 11H45 à 13H45
- Pour les enfants de l'école élémentaire de 15H45 à 16h30

Les plages retenues par la Caisse d'Allocation Familiale concernent uniquement les temps

anciennement dédiés aux apprentissages scolaires :

- Pour les enfants de l'école maternelle de 11H45 à 12H00
- Pour les enfants de l'école élémentaire de 15H45 à 16h30

- **Pour les élèves de maternelle :**

- Un animateur pour 14 enfants
- Soit 4 animateurs

- **Pour les élèves de l'élémentaire :**

- Un animateur pour 18 enfants
- Soit 11 animateurs

Les Temps d'Activités Péri-scolaires

• Quelques principes :

- Ils sont organisés en dehors des temps de classe
- Ils doivent répondre aux objectifs pédagogiques du PEDT

• Qui anime les ateliers:

- Des animateurs, employés par la municipalité, travaillant déjà dans les écoles, l'APS ou l'accueil de loisirs
- Des animateurs ayant proposé un projet d'animation
- Des animateurs mis à disposition par les associations, sous couvert d'une convention avec la municipalité

• Une classification des ateliers:

- Selon l'âge des enfants tout en respectant leurs capacités
- Selon les lieux utilisables
- Des animateurs mis à disposition par les associations, sous couvert d'une convention avec la municipalité

Les Temps d'Activités Péri-scolaires

- **Les ateliers en maternelle:**

- **Pour prendre le temps de se poser :** espace temps libre
- **Pour découvrir le plaisir de lire :** présentation de livre, lecture de contes
- **Pour découvrir la musique :** découverte des comptines,
- **Pour bien connaître son corps :** activités de détente, de relaxation,
- **Pour apprendre à bien manger :** ateliers culinaires,

- **Les ateliers pour les CP, CE1, CE2:**

- **Pour découvrir le numérique :** initiation au multimédia, et la création de blog
- **Pour s'interroger sur la citoyenneté :** activités autour du vivre ensemble, ateliers d'écriture,
- **Pour apprendre les bonnes attitudes alimentaires :** la diététique, la nutrition, ateliers autour du goût,
- **Pour découvrir son environnement :** atelier jardinage, le tri sélectif,
- **Pour créer :** atelier fabrication de jeux,
- **Pour bouger :** jeux sportifs ou sports collectifs,
- **Pour respecter son corps :** temps libre, jeux de société,

Les Temps d'Activités Périscolaires

- **Les ateliers pour les CMI et les CM2:**

- **Pour être en pleine forme:** sports individuels et collectifs
- **Pour explorer le monde :** éveil scientifique (maquette, cerf-volant),
- **Pour s'interroger sur la citoyenneté :** conseil municipal des enfants, activités autour du vivre ensemble,
- **Pour apprendre à bien manger :** ateliers culinaires, découvrir les pays à travers les modes alimentaires,
- **Pour parfaire ses connaissances numériques :** activités photos, vidéos, blog, bon usage des réseaux sociaux,

- **Des activités pour tous :**

Il peut s'agir d'ateliers permanents accessibles à tous, mais adaptés aux âges

- **Pour le plaisir de la création:** jeux et pratiques artistiques ludiques (fil, pâte, collage, modelage, récupération, déco)
- **Pour partager et se détendre :** jeux de société (partage de règles, tournoi)

Les Temps d'Activités Périscolaires

- **Les ateliers pour les CMI et les CM2:**

- **Pour être en pleine forme:** sports individuels et collectifs
- **Pour explorer le monde :** éveil scientifique (maquette, cerf-volant),
- **Pour s'interroger sur la citoyenneté :** conseil municipal des enfants, activités autour du vivre ensemble,
- **Pour apprendre à bien manger :** ateliers culinaires, découvrir les pays à travers les modes alimentaires,
- **Pour parfaire ses connaissances numériques :** activités photos, vidéos, blog, bon usage des réseaux sociaux,

- **Des activités pour tous :**

Il peut s'agir d'ateliers permanents accessibles à tous, mais adaptés aux âges

- **Pour le plaisir de la création:** jeux et pratiques artistiques ludiques (fil, pâte, collage, modelage, récupération, déco)
- **Pour partager et se détendre :** jeux de société (partage de règles, tournoi)

- **LA JOURNEE A L'ECOLE
MATERNELLE**

	L,M,J,V	Me matin
Aps	7h30 - 8h50	7h30 - 8h50
Classe	9h00 - 11h45	9h00 - 12h00
Pause Mériidienne	11h45 - 13h45	
TAP	11h45 - 13h45	
Repas 1^{er} service 2^{ème} service	11h45 - 12h40 12h45 - 13h40	
Classe	13h45 - 16h15	
Aps	16h15 - 19h00	12h00 - 13h00

- **LA JOURNEE A L'ECOLE
ELEMENATIVE**

	L,M,J,V	Me
Aps	7h30 - 8h35	7h30 - 8h35
Classe	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Pause Mériidienne	12h00 - 13h30	APS 12H00-13H00
Classe	13h30 - 15h45	
TAP	15h45 - 16h30	
Aps	16h30 - 19h00	12h00 - 13h00

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Les lieux ressources

- La salle sous le préau, classe théâtre/motricité/préau
- La salle utilisée par la RASED à l'étage
- Deux salles audiovisuelle, avec une salle atelier (capacités de 20 élèves)
(vidéo projecteur, télévision, écran, ordinateur portable)
- La salle polyvalente (réunion parents élèves/réunions autres/ APS du midi).
- Les bibliothèques des deux écoles
- L'espace des Loriots, avec la possibilité de prévoir 3 ateliers différents
- Les salles de motricité de la maternelle (prévoir un planning d'utilisation)
- L'espace des Loriots (lieu d'implantation de l'accueil de loisirs)
- Les espaces extérieurs (terrains de sport, espace pelouse, jardin des loriots)
- Les salles dédiées à l'accueil périscolaire

Les personnes ressources

- Les associations communales
- Les commerçants
- Les structures intercommunales (maison bleue, service environnement de la communauté de communes).
- Les structures éducatives, maison de retraite des Glénant, de Golène et de la Lande St Martin,
- Les services municipaux, bibliothèque, espace verts,
- Les personnes à la retraite,

Les partenariats avec les associations sont en cours de préparation,

- L'atelier du marais pour des animations d'art plastique
- L'association lire et faire pour valoriser l'utilisation et la découverte du livre
- Le judo club pour la découverte de cette discipline



Les inscriptions et le règlement

Mise en place d'une fiche d'inscription individuelle

Mise en place d'une fiche sanitaire

Inscription, par le biais d'un planning sur des périodes déterminées auprès des familles.

Mise en place de tableau d'inscriptions pour permettre le libre choix des enfants concernant leur participation aux différents projets et à la mise en place des activités.

Réalisation d'un règlement intérieur de fonctionnement



L'évaluation

La mise en place de la réforme a été réalisée par « le comité de pilotage », réunissant les élus municipaux, les équipes enseignantes, le délégué départemental de l'éducation nationale, les associations de parents d'élèves avec une dynamique consultative auprès des associations, des professionnels de la petite enfance et de l'enfance.

Pour l'évaluation de la mise en place de cette réforme « un comité de suivi » a remplacé ce premier comité. Il a pour mission de :

- De vérifier la bon déroulement du projet
- De mettre en place des outils d'évaluation
- D'analyser les situations
- De proposer des évolutions